

Procès-verbal

Conseil d'Administration
du 06 décembre 2012

Approuvé au Conseil d'administration du
21 février 2013

Le conseil d'administration de l'Université a été réuni en séance plénière le 06 décembre 2012 à 14h30 à la salle du Conseil à la Présidence de l'Université, 40 rue de Rennes, sous la présidence de Monsieur SAINT-ANDRÉ.

Jean-Paul SAINT-ANDRÉ Président de l'université	Présent
Christian ROBLEDO Vice-président du conseil d'administration	Présent
Pierre BAHAIN (Suppléant : Timothée WADOUX)	Présent
Camille BAULANT	Présente
Christophe BOUJON	Présent
Jacques-Antoine CESBRON	Excusé
Hervé CHRISTOFOL	Présent
Florence DABIN (Suppléant : Grégory BLANC)	Procuration à Elisabeth MATHIEU
Yves DENECHERE	Présent
Sylvie DURAND	Présente
Alain FOURCADE	Présent
Pierre FRERE	Présent
Thomas GOSSYE (Suppléant : Thomas LEFORT)	Présent puis procuration à Solène GOURDON
Solène GOURDON (Suppléant : Léo GABILLARD)	Présente
Patrick HAMARD	Présent
Dominique JONCHERAY	Présent
Anne-Marie LE RAY-RICHOMME	Présente
Corinne LEFRANCOIS	Présente
Elisabeth MATHIEU	Présente
Alain MOREL	Procuration à Yves DENECHERE
Daniel RAOUL (Suppléant : Abdel-Rahmène AZZOUZI)	Excusé
Aurélien OTON (Suppléant : Arthur BESSON)	Procuration à Mme DURAND puis présent (16H10)
Sylvain PEZERIL	Présent
Sandrine POUPET (Suppléant : Anatole MAQUET)	Présente
Nathalie SAMIER-DEBSKI	Présente
Sophie SARAMITO (Suppléant Frédéric BEATSE)	Présente
Patrick SAULNIER	Présent
Jean-Luc SINGUIN	Présent
Danielle THOUIN	Procuration à Christian ROBLEDO
Muriel VERNEUIL	Procuration à Jean-Paul SAINT-ANDRÉ

28 membres sont présents ou représentés (30 membres en exercice, 23 membres présents, 5 procurations).

♦ **Membres statutaires à titre consultatif**

Nicole GUEHO - Représentante du Recteur
Olivier TACHEAU - Directeur général des services
Janic DIRIDOLLOU - Agent comptable

♦ **Membres présents invités par le Président**

Stéphane AMIARD	Olivier DUVAL	Didier BOISSON
Catherine BERNARD	Michèle FAVREAU	Philippe VIOLIER
Didier LE GALL	Jean-Luc CLEDY	Nathalie LIEBAULT
Jean-Luc COURTHAUDON	Daniel SCHAUB	Fabrice GUERIN

♦ **Secrétariat de séance**

Mme Magali ANTHOINE - Secrétariat Général

◆ **Ordre du jour**

1. Prospective et Moyens.....	3
1.1. Rapport IGAENR sur la situation financière de l'université.....	3
1.2. Notification d'emplois et de la masse salariale	4
1.3. Plafonds d'emplois 2013.....	5
1.4. Perspectives immobilières 2014-2020	6
1.5. Prime d'excellence scientifique : critères d'attribution	10
1.6. Demande de subvention au titre du FEDER : Campus du végétal tranche 3.....	10
1.7. Tarification du programme ISEP (International Student Exchange Programs) et des accords bilatéraux à partir de 2013/2014	10
2. Affaires générales et statutaires	10
2.1. Contrat d'objectifs et de moyens (COM) de l'IUT 2012-2016.....	10
2.2. Convention de partenariat entre la communauté d'agglomération « Saumur Loire développement et l'Université d'Angers ».....	11
2.3. Convention multipartites pour l'organisation des formations en soins infirmiers conduisant à la collation du grade de licence	11
3. Enseignements et vie étudiante.....	12
3.1. Accord cadre de partenariat entre l'Université d'Angers et l'entreprise Poste Immo	12
3.2. Convention de partenariat relative à la licence professionnelle ludothécaire et médiation du jeu entre l'Université d'Angers et l'AMDOR 2000.....	12
3.3. Convention de partenariat relative à l'organisation du séminaire international tourisme équestre - Université d'Angers / Institut Français du Cheval et de l'Equitation.....	12
3.4. Convention de partenariat avec l'université de WEST SCOTLAND (Royaume-Uni).....	12
4. Procès-verbaux des CA du 10 juillet 2012, du 04 octobre 2012 et du 24 octobre 2012.....	13
5. Information : décisions prises par le président par délégation d'attribution du CA.....	13
6. Question diverse – Offre de formation en droit public.....	13

◆ **Annexes – Dossiers de séance du conseil d'administration**

M. SAINT-ANDRÉ ouvre la séance à 14H30. A l'ouverture de la séance du 06 décembre 2012, 28 membres sont présents ou représentés (30 membres en exercice, 23 membres présents, 5 procurations).

1. Prospective et Moyens

1.1. Rapport IGAENR sur la situation financière de l'université

M. SAINT-ANDRÉ présente le rapport IGAENR sur la situation financière de l'université.

Les inspecteurs débutent leur rapport par une analyse des exercices antérieurs.

Ils expliquent la dégradation de la situation financière par :

- l'impact très important de la mise aux normes en matière de qualité comptable. Ils estiment que le rattachement des charges et produits et les opérations d'amortissement ont eu un effet très minorant sur le résultat (le résultat net aurait été positif sans ces régularisations en 2010 et 2011). Ils remettent en cause la sincérité du budget primitif 2012 notamment du fait de la sous évaluation de la charge des amortissements nets au BP 2012.
- l'évolution de la masse salariale et des charges externes qui mobilise une part croissante des ressources. Les inspecteurs constatent que les charges externes ont augmenté de 4,5 M€ en 4 ans et que les charges de personnel ont augmenté de 5 M€ entre 2010 et 2011 après avoir déjà progressé de 7 M€ entre 2009 et 2010. Enfin, le recrutement de 96 contractuels BIATSS participe à la très forte augmentation de la masse salariale des personnels non titulaires avant et après passage aux RCE (+ 6,3 M€ en 2 ans).
- la capacité d'autofinancement (CAF) qui chute et qui ne finance plus les investissements. Ce phénomène conduit à une couverture des investissements par les subventions moindre et à une dégradation du montant du fonds de roulement. Ils estiment qu'il serait nécessaire de reconstituer une CAF à hauteur de 2 à 3 M€ pour soutenir la politique d'investissement.

La seconde partie du rapport IGAENR porte sur l'exécution budgétaire de l'année 2012 et sur son résultat négatif attendu. Les inspecteurs anticipent un dépassement de la masse salariale évalué entre + 0,4 et 1M€ et celui en fonctionnement évalué à + 1 M€ conduira à un résultat prévisionnel au budget 2012 de - 1,8 M€. Le tableau de financement prévisionnel des investissements est si fortement déséquilibré qu'il pourra nécessiter un prélèvement sur le fonds de roulement. Ils craignent même que le fonds de roulement soit négatif fin 2012.

M. SAINT-ANDRÉ précise que le dépassement de la masse salariale sera certainement moindre. Le résultat de l'exercice 2012 sera négatif mais il le sera de manière moins importante que ce qui avait été envisagé au départ. Il indique également que le fonds de roulement ne sera pas négatif fin 2012.

Les inspecteurs estiment que les difficultés financières de l'université proviennent principalement de l'évolution de la masse salariale entre 2010 et 2011 (+6%). En effet, en 2011, la masse salariale de l'université représente près de 85 % des produits encaissables (préconisation du ministère : la masse salariale ne doit pas représenter plus de 81% des produits encaissables). Les catégories d'emplois dont la masse salariale est en forte croissance concernent les MCF, les enseignants-chercheurs non-titulaires, les BIATSS titulaires A et les BIATSS non titulaires. Ils indiquent que le poids des cotisations sociales explique pour une part l'augmentation significative de la masse salariale.

Tous ces éléments conduisent à des conditions très difficiles d'élaboration du budget 2013. Les inspecteurs rappellent que, même si l'université a bénéficié d'une augmentation de sa dotation, elle reste sous dotée au regard du modèle SYMPA. Ils précisent que l'université s'oriente vers une proposition de budget 2013 en déséquilibre. Ils préconisent, faute d'autres marges de manœuvre, un gel partiel des emplois vacants dès la campagne 2013.

M. SAINT-ANDRÉ estime que cette proposition, effective au 1^{er} septembre 2013, ne permet pas d'équilibrer le budget de l'université.

Il indique aux administrateurs qu'une rencontre au ministère a eu lieu le 19/11/2012 entre le Cabinet de la Ministre, la DGESIP, le Recteur et l'Université d'Angers. La présentation du budget primitif 2013 est donc repoussée à un CA exceptionnel le 18 décembre 2012. Au regard de ce rendez-vous, il semblerait que l'université puisse présenter un budget en déséquilibre assorti d'un plan pluriannuel de retour à l'équilibre. Ce dernier pouvant être construit sur la base d'un engagement de dotation pluriannuelle de 35 postes en masse salariale, d'un plan d'économies « restructuration ». L'université bénéficiera d'un accompagnement des inspecteurs permettant de repenser notre organisation, notre offre de formation et notre organisation de la recherche. Concernant les interrogations sur d'éventuels gels de postes, M. SAINT-ANDRÉ a précisé lors de cette réunion que, compte tenu de la sous dotation de l'université, il ne paraissait pas envisageable de geler des postes. Il leur a indiqué que l'université était prête à ne pas activer la plupart des 35 postes qui lui seront affectés mais qu'elle souhaitait en activer quelques uns pour résorber de la masse salariale contractuelle.

Actuellement, l'équipe de direction et les services du rectorat travaillent à la préparation d'un budget 2013 sans notification de dotation 2013. A ce titre, chacun partage les mêmes interrogations.

1.2. Notification d'emplois et de la masse salariale

M. SAINT-ANDRÉ indique que la notification d'emplois, reçue il y a quelques jours, confirme l'affectation de 35 emplois à l'université. En masse salariale, ces 35 postes représentent chacun 57 200 € en année pleine et 27 900 € pour 2013. Il précise que seuls 791 emplois ont été affectés sur les 980 annoncés. L'Université d'Angers fait partie des cinq universités qui ont bénéficié d'une augmentation de la dotation en masse salariale de 35 emplois.

M. SAINT-ANDRÉ conclut en rappelant qu'en raison des deux exercices déficitaires consécutifs, le budget de l'université est arrêté par le recteur. Il ne sait pas encore comment ce budget sera présenté aux administrateurs le 18 décembre et s'il leur demandera ou non de se prononcer.

Mme GUEHO confirme que la présentation du budget par le recteur ou par le président n'est pas encore définie. Une présentation conjointe pourrait être envisagée. La question du vote des administrateurs reste posée puisqu'il ne s'agit plus d'une obligation réglementaire compte tenu des résultats négatifs précédents.

M. DENECHERE demande si, début janvier, le recteur peut modifier le budget présenté au CA du 18 décembre, et qui sera éventuellement soumis au vote des administrateurs.

Mme GUEHO précise que le budget en question sera un budget de consensus entre le ministère, le rectorat et l'université. Elle estime que dans ces conditions, le recteur n'aura pas de raison de remettre en cause ce budget dans les semaines qui suivront.

M. SAINT-ANDRÉ indique à Mme GUEHO que la vraie question est celle du devenir de la campagne d'emplois 2013 une fois le budget voté. M. SAINT-ANDRÉ précise aux administrateurs qu'en fonction du déroulé du vote sur le budget, le président leur proposera de se prononcer de façon spécifique sur la campagne d'emplois 2013. Ainsi, le CA prendra ses responsabilités et approuvera éventuellement un budget sous réserve que les emplois 2013 votés précédemment soient effectivement ouverts.

M. CHRISTOFOL demande comment sera ajusté le budget présenté par le recteur une fois que la dotation réelle sera connue (augmentation de la dotation de 1,5 à 3% par rapport à 2012 ?).

M. SAINT-ANDRÉ explique que le budget est construit sur la base d'une augmentation de la dotation d'environ 3%. Il souhaite que la négociation avec le ministère aboutisse à cette augmentation de 3%. En effet, elle couvre le CAS pensions et le GVT et représente un minimum pour pouvoir travailler en parallèle sur un plan de retour à l'équilibre. Il rappelle que le ministère s'est engagé à financer le CAS pensions. Il précise que les négociations en cours portent sur une dotation entre la couverture simple du CAS pensions, qui donne une augmentation de l'ordre de 2,2%, et les 3% sur lesquels l'université se base. Il indique qu'une augmentation de 3% ajoutée à la masse salariale des 35 emplois permettra un retour à l'équilibre et le maintien de la qualité du service public de l'université. Il estime qu'une augmentation de 2,2% ajoutée aux 35 emplois serait inacceptable. En effet, les 900 000€ correspondant à la masse salariale des 35 emplois financeraient juste le GVT.

Mme FAVREAU demande si le budget transmis au ministère sera celui qui pourrait faire l'objet d'un vote du CA le 18 décembre.

Mme GUEHO précise que le budget qui sera transmis la semaine prochaine au ministère est une proposition de budget de l'université qui doit être négociée entre le ministère, le rectorat et l'université.

En fonction de la réponse du ministère, et notamment de la DGESIP et de la DAF, ce projet ne sera pas forcément présenté aux administrateurs le 18 décembre. Il est fort possible que le budget soit modifié en fonction des indications données par le ministère. Elle explique que les incertitudes autour de la dotation seront peut-être levées et qu'en fonction le budget sera peut-être revu.

Mme FAVREAU précise que sa demande de précision portait sur la connaissance qu'aurait le CA de cette proposition de budget.

M. SAINT-ANDRÉ indique que cette communication dépendra de la réponse du ministère. Si le delta est important entre la proposition de l'université et celle du ministère, l'ensemble des éléments sera communiqué aux administrateurs.

M. ROBLEDO précise que le plan de retour à l'équilibre sera également présenté aux administrateurs. Ce dernier repose sur les éléments communiqués par la DGESIP et le ministère le 19 novembre et sur un engagement triennal de création de postes. Il indique que les crédits accordés pour ces postes devront être utilisés pour résorber notre déséquilibre.

M. SAINT-ANDRÉ précise que les engagements pris ne valent que sous réserve que les charges incompressibles qui ne dépendent pas de l'université (CAS pensions, GVT et autres mesures sociales aujourd'hui non prévues) soient par ailleurs couvertes par la dotation affectée par le ministère.

M. FRERE et M. DENECHERE souhaitent que le CA puisse se prononcer sur le budget de l'université. M. DENECHERE estime que les représentants de la communauté universitaire doivent exprimer leur position, notamment parce que le plan pluriannuel de retour à l'équilibre va engendrer des choix importants pour l'université.

M. SAINT-ANDRÉ explique que la décision d'un vote officiel ou non du budget sera prise par le ministère. Dans tous les cas il proposera aux administrateurs d'exprimer leur position sur le budget et sur le plan de retour à l'équilibre.

1.3. Plafonds d'emplois 2013

M. ROBLEDO présente les plafonds d'emplois 2013.

ENSEIGNANTS ET ENSEIGNANTS CHERCHEURS	841
BIATSS	466
COMPENSATION ETABLISSEMENT	36
CREATION D'EMPLOIS 2013	35
TITRE 3	76
TOTAL EMPLOIS DELEGUES PAR L'ETAT	1 454
TOTAL EMPLOIS SUR BUDGET PROPRE	320

L'augmentation du plafond d'emplois délégués par l'Etat concerne les 35 postes récemment notifiés et 5 postes PUPH (Professeurs des Universités – Praticiens hospitaliers).

M. SAINT-ANDRÉ précise que sur les cinq enseignants-chercheurs, quatre ne sont pas des vrais postes puisque les trois surnombres PUPH sont financés de façon ponctuelle en fonction du nombre des surnombres. Il explique que lorsqu'un PUPH est en surnombre, il libère son poste et l'université obtient le financement correspondant pour la période transitoire du surnombre. Le quatrième poste est un emploi d'enseignant associé de médecine générale qui est nominatif qui ne correspond pas non plus à un poste affecté à l'établissement. La seule création d'emploi concerne un MCUPH (Maître de conférences des Universités – Praticien hospitalier) qui a été obtenu par la Faculté de médecine dans les négociations directes entre la faculté de médecine et son ministère de tutelle.

Le plafond d'emplois délégués par l'Etat et celui sur budget propre sont approuvés à l'unanimité avec 28 voix pour sous réserve de l'ajout des données liées à la création de 35 emplois délégués par l'Etat en 2013.

1.4. Perspectives immobilières 2014-2020

M. SAINT-ANDRÉ rappelle les délais contraints encadrant ce projet. Le 15 octobre 2012, le président du conseil régional informait l'université qu'un document de stratégie immobilière pour la période du contrat Etat-Région futur et pour le projet européen « horizon 2020 » devait être réalisé pour le 15 novembre.

M. ROBLEDO présente les perspectives immobilières 2014-2020.

La stratégie immobilière de l'Université d'Angers est définie autour de cinq priorités :

- optimiser l'utilisation des surfaces existantes
- réhabiliter un patrimoine parfois vieillissant
- conformer les bâtiments aux normes de sécurité et d'accessibilité
- limiter l'augmentation globale des surfaces
- améliorer les performances énergétiques

Ce schéma stratégique permet de proposer différents projets et scénarios alternatifs sur le devenir éventuel du patrimoine de l'université. Ces derniers impactent l'organisation de l'université et sont développés sur quatre axes. Ils sont pensés en cohérence avec les projets d'aménagement du territoire de l'Agglomération Angers Loire Métropole (ALM) et la Région des Pays de la Loire.

AXE 1 TECHNOCAMPUS ANGEVIN

M. ROBLEDO présente le projet de Technocampus angevin. Il explique qu'en couplant le projet d'école polytechnique interne à l'université (ISTIA, département ISSBA de l'UFR Sciences pharmaceutiques et ingénierie de la santé, département IMIS de l'UFR ITBS) et le projet de Technocampus sur le plateau des Capucins, un dispositif plus large d'acteurs pourrait intervenir en soutien de la filière électronique et viendrait s'associer à l'ESEO qui est déjà positionnée à cet endroit. D'autant que l'ENSAM a exprimé le souhait de pouvoir faire partie de ce Technocampus.

La question se pose d'intégrer au Technocampus les DUT en lien avec ces thématiques, à savoir les départements de l'IUT G2I et GMP (actuellement installé à Cholet). Ce rapprochement envisagé permettrait des mutualisations intéressantes dans les formations entre les établissements.

AXE 2 ÉCOCAMPUS BELLE BEILLE

M. ROBLEDO indique que le projet d'Écocampus de Belle Beille a pour objectif de concentrer les bâtiments, de réhabiliter le bâti et d'améliorer la qualité de vie.

L'idée principale est de réduire la circulation automobile dans ce secteur. Un circuit de tramway est proposé. Il passerait par le boulevard Lavoisier, ainsi le tramway serait au cœur de l'Écocampus. La réhabilitation du bâti serait réalisée dans la perspective de faire des économies d'énergie et le tramway permettrait une circulation douce sur le campus.

Une hypothèse a été envisagée de créer sur ce campus un bâtiment nouveau pour l'UFR ITBS. Cette localisation pourrait répondre aux objectifs de lisibilité et de créer des interactions avec d'autres partenaires. M. ROBLEDO précise que plusieurs scénarios sont proposés pour l'UFR ITBS. L'agglomération Angers Loire Métropole souhaite que l'UFR ITBS intègre le centre de congrès actuel qui serait réhabilité. Ce projet pose encore certains problèmes à traiter : réhabiliter le centre des congrès pour accueillir des formations et cohabiter avec l'hôtel semble compliqué, les étudiants seraient éloignés des centres de restauration et la problématique du parking se poserait. Au-delà de ces deux possibilités, l'UFR ITBS pourrait intégrer les locaux libérés par l'ISTIA si celui-ci devait intégrer le Technocampus.

Le projet Écocampus intégrait initialement un lieu dédié à l'accueil d'activités culturelles. L'agglomération n'y était pas favorable car son projet de centre culturel serait plutôt localisé sur les berges de Maine. Le projet a donc évolué et comprend désormais une extension de la Passerelle pour accueillir des activités étudiantes type junior entreprise et le pôle d'accueil international.

AXE 3 CAMPUS SANTE

Le campus santé a pour objectif de regrouper sur un lieu unique les formations liées à la santé. Le rapprochement du département pharmacie de l'UFR SPIS et de la Faculté de Médecine permettrait par ailleurs de libérer des bâtiments qui pourraient être vendus au CHU, à la recherche d'emprise foncière supplémentaire pour pouvoir se développer.

Le campus santé doit permettre le développement d'activités avec les partenaires de ce domaine. M. ROBLEDO indique que l'université pourrait être associée à deux projets du CHU : la création d'un pôle d'enseignement avec des outils de simulation et la construction d'une résidence hôtelière pour accueillir les internes. Pour cette construction, le CHU proposerait à l'université de prêter plusieurs studios pour accueillir enseignants et/ou chercheurs invités au titre de la pédagogie ou de la recherche. Ce projet de coopération s'inscrit dans le cadre des échanges en cours autour des transferts de fonds FEDER.

M. ROBLEDO précise que si la construction d'un nouveau bâtiment sur le plateau où se trouve la Faculté de Médecine n'est pas possible pour accueillir la partie pharmacie de l'UFR SPIS, elle pourrait, dans l'hypothèse où l'UFR ITBS déménagerait, se positionner dans les locaux actuels de l'UFR ITBS et serait donc en face du CHU.

AXE 4 CAMPUS SAINT-SERGE & BERGES DE MAINE

L'aménagement du campus Saint Serge et des berges de Maine participerait à l'animation d'une zone d'activité autour de la création et de l'innovation imaginée par l'Agglomération Angers Loire Métropole.

Cet axe comprend deux projets :

- positionner l'université et son espace culturel sur les nouvelles berges de Maine (lieu « création » qui s'articule autour des activités culturelles). M. ROBLEDO indique que les locaux libérés par l'espace culturel permettraient à la DAF et à la DEVE d'intégrer à nouveau les bâtiments de la présidence. Ainsi, l'université ne louerait plus la tour Saint Serge et pourrait vendre le plateau de la rue Rouchy.
- Un bâtiment, intégré à cet espace de la création, pourrait accueillir l'UFR ITBS. L'idée est de proposer à ALM de regrouper les activités culturelles et du patrimoine.

M. ROBLEDO précise que l'hypothèse de céder le bâtiment de la présidence et de construire un nouveau bâtiment sur les berges de Maine avec un objectif HQE avait même été envisagée.

M. SAINT-ANDRÉ souligne que la modification actée en commission concernant l'IUT à Cholet a été ajoutée au texte initial. Il confirme qu'il n'est pas question de remettre en cause l'investissement de l'université sur le campus de Cholet. La formulation initiale a été modifiée en conséquence.

M. HAMARD, membre de la commission du patrimoine immobilier, explique qu'il a été impressionné par la réactivité des intervenants, et notamment celle de la région et ALM, lors de la réunion du 28 novembre. Les débats ont démontré la pertinence du projet présenté à leurs yeux et les attentes qu'ils pouvaient avoir par rapport à ce projet.

M. FRERE présente la motion du conseil de l'UFR Sciences du 4 décembre 2012 relative au projet de Technocampus :

« Informé du projet de perspectives immobilières proposé au CA du 6 décembre de l'Université d'Angers, le conseil de l'UFR Sciences dans sa séance du 4 décembre 2012 s'interroge sur la pertinence de la proposition de campus technologique sur le plateau des Capucins figurant dans ce projet. Dans le but de dynamiser un pôle scientifique important, il propose au contraire le maintien et le renforcement d'un campus sciences et technologies sur le site de Belle Beille. Ce campus qui intégrerait à la fois l'ISTIA, la Faculté des Sciences, l'IUT, le campus du végétal et d'autres éventuels partenaires permettrait d'assurer le continuum indispensable entre sciences fondamentales et technologie, seul gage d'avenir. Il serait ainsi pour Angers à la fois un site attractif pour les étudiants et une pépinière d'entreprises innovantes. Par ailleurs, le conseil regrette le côté précipité du projet et le manque de concertation dans sa construction. »

M. SAINT-ANDRÉ indique que le directeur de cette composante avait également transmis cette motion au conseil de gouvernance. Il propose d'ajouter un scénario alternatif suggérant la localisation du projet de Technocampus, en tant que pôle des sciences fondamentales et technologiques, sur le campus de Belle Beille. Il précise que cette alternative est compliquée à envisager au regard du projet des collectivités territoriales. En effet, des choix ont déjà été réalisés sur l'implantation de toute la filière technologique au niveau du Plateau des Capucins.

M. SAINT-ANDRÉ précise que ce projet et les différentes rencontres avec les partenaires politiques de l'université a permis de démontrer que l'établissement avait une stratégie et avait une vision de ce

qu'elle pouvait être dans 10 ans. Désormais, une phase de concertation avec les élus et leurs services débute. Il reste quelques mois pour affiner les propositions. Outre des arguments d'urbanisme et d'aménagement du territoire, les perspectives immobilières des partenaires doivent aussi prendre en compte des arguments d'ordre universitaire (ex. : devenir du centre des congrès).

M. GUERIN explique que l'ISTIA est sur la même position que celle exprimée via la motion par la Faculté des Sciences. L'École Polytechnique Universitaire (EPU) avec un cycle préparatoire intégré à l'ensemble des spécialités de l'EPU doit être proche géographiquement de l'UFR Sciences. Si l'ISTIA doit établir ce lien du plateau des Capucins, des difficultés en termes d'organisation pédagogique vont voir le jour. D'autre part, M. GUERIN précise que l'ISTIA et l'UFR Sciences ont des projets de recherche en commun dans les domaines des STIC et du végétal. Il conclut en indiquant que l'ISTIA doit rester à Belle Beille pour maintenir le lien avec l'IUT et pouvoir mutualiser des outils technologiques avec la filière GMP si elle réintègre le site angevin.

M. ROBLEDO lui répond que l'ISTIA dispose d'autant de projets et de liens avec la santé.

M. CLEDY est satisfait de l'ajout du scénario alternatif et de la nouvelle formulation concernant l'implication de l'université à Cholet. Il craint l'éclatement des départements de l'IUT.

M. SAINT-ANDRÉ précise qu'il a demandé un rendez-vous avec le Maire de Cholet afin d'envisager avec lui le devenir du site universitaire du choletais et de lui faire part de la volonté de l'université de le maintenir.

M. FOURCADE demande si une réflexion a été engagée sur une éventuelle convergence ou une mutualisation avec l'ENSAM et l'ESEO.

M. SAINT-ANDRÉ lui indique que l'implantation de l'ensemble des filières technologiques sur le Technocampus du plateau des Capucins a effectivement cet objectif. Cela permettrait une mutualisation de certains équipements pédagogiques et de recherche avec l'ENSAM et l'ESEO. Dans la mesure où l'ESEO y est déjà implantée et que l'ENSAM l'envisage et ne souhaite pas aller à Belle Beille, le choix de la localisation du Technocampus devient contraint.

Mme FAVREAU rappelle que l'objectif de l'aménagement du campus Saint Serge et des berges de Maine est l'animation d'une zone d'activité autour de la création et de l'innovation. Elle précise que ces thématiques ne se limitent pas au tourisme et aux activités culturelles. Elle souligne l'importance de l'entrepreneuriat dans ce domaine, thème sur lequel l'université doit se positionner.

M. JONCHERAY apprécie le fait que le concept de junior entreprise soit intégré au projet présenté. Il estime que cela démontre l'intérêt de l'Université d'Angers par rapport au monde professionnel. Il s'interroge sur le devenir d'un projet proposé par la Fé2A de créer une épicerie solidaire.

Mme GOURDON précise que le projet d'épicerie sociale solidaire, dénommé Agorae, est à destination des étudiants en grande précarité mais il est aussi pensé pour être un lieu de vie pour animer les campus. Des discussions sont en cours avec l'université et la mairie quant au lieu d'implantation réelle de l'Agorae, qui pourrait être le local de la maison des étudiants. Mme GOURDON précise que la Fé2A accueille deux services civiques qui travaillent sur l'élaboration de ce projet.

M. SAINT-ANDRÉ ajoute que cette localisation pourrait être provisoire. Il explique que l'extension de la Passerelle permettrait d'accueillir ce type d'activité.

M. DENECHERE demande si, dans le scénario optimal (celui dont le coût s'élève à 60 millions d'euros), l'UFR ITBS reste à Saint Serge. Par ailleurs, il considère qu'il est très important que la ligne de tramway passe par le boulevard Lavoisier. Il estime que le conseil d'administration pourrait s'exprimer sur ce point pour que la voix de la communauté soit entendue par ALM. Le projet d'éco campus à Belle Beille n'a de sens que s'il est irrigué au cœur par le tramway, c'est à dire boulevard Lavoisier et pas rue Lakannal. Enfin, il demande si la restructuration de la Faculté des Lettres, langues et sciences humaines est bien une priorité.

M. SAINT-ANDRÉ précise qu'il a rencontré le maire et le président d'ALM au sujet du tramway. Ces derniers ont suggéré à l'université de leur faire une proposition de tracé de tramway qui aujourd'hui n'est pas encore arrêté. Il indique que l'université fera partie des institutions consultées pour l'élaboration finale du tramway.

Il confirme que l'UFR ITBS resterait à Saint Serge si le scénario optimal était la solution choisie. Il précise que les réflexions sur l'avenir de l'UFR ITBS vont au-delà de l'implantation immobilière. Un projet piloté par la région avec la collaboration d'ALM et de l'université est en cours. Il concerne la structuration d'un

pôle tourisme à Angers via un renforcement de la recherche et une implantation géographique visible. Il réaffirme que la priorité est bien la réhabilitation de la Faculté des Lettres, langues et sciences humaines. L'université a sollicité le ministère pour pouvoir engager des travaux d'urgence.

Mme DURAND indique que M. OTON, dont elle a la procuration, souhaiterait savoir comment avait été associé le CROUS à ce projet de perspectives immobilières.

M. SAINT-ANDRÉ rappelle que ce document est une réponse à une commande régionale et que chacune des institutions a été sollicitée. Une phase de concertation avec les collectivités et avec les autres institutions va s'engager. Un travail complémentaire est à mener avec les différents partenaires, dont le CROUS. Le CROUS sera invité à la commission du patrimoine immobilier de l'université dès la seconde commission.

Mme BAULANT estime que les projets développés dans le document présenté ne semblent pas réalisables dans une dimension à 10 ans, surtout au regard de la situation financière de l'université. Elle demande quelles sont les véritables priorités de l'université et quelle est la véritable stratégie de l'université en matière immobilière.

M. SAINT-ANDRÉ rappelle les contraintes de calendrier. Il indique que le premier critère de priorisation des actions est l'urgence. Ensuite, les opérations qui seront réalisées le seront en fonction des choix faits en collaboration avec nos partenaires. Ces choix définiront à eux seuls des priorités. Enfin, compte tenu de la masse financière que cela représente, il est peu probable que l'ensemble des axes développés dans le document présenté soit réalisé sur un CPER. La concrétisation de ces projets s'étalera sur 10 à 15 ans.

M. SAINT-ANDRÉ estime que le document présenté est très important. Il relate la stratégie de développement et d'évolution de l'université sur l'agglomération et aussi sur le site du choletais. Il sait que beaucoup de travail reste à réaliser pour définir dans quelles conditions et dans quel calendrier l'université souhaite réaliser ces orientations stratégiques.

Mme SARAMITO entend les difficultés liées aux contraintes de calendrier. Elle rappelle qu'il est primordial d'être prêt pour élaborer le prochain Contrat de Projets Etat – Région (CPER). La région et les autres collectivités investissent dès lors que l'université a un projet. Par ailleurs, elle confirme que la région souhaite, en partenariat avec Angers Loire Métropole, accompagner l'université sur un projet du développement des compétences « tourisme ». Ce projet a une visée internationale en matière de recherche et de formation dans ce domaine.

M. SAULNIER demande si le coût de fonctionnement des nouveaux bâtiments en projet a été évalué.

M. SAINT-ANDRÉ précise que l'ensemble des propositions a pour objectif une réduction des surfaces et la recherche de constructions de bâtiments à basse consommation d'énergie. Il confirme que désormais, une réflexion en termes de dépenses énergétiques et de fonctionnement devra être engagée pour chaque projet immobilier.

M. DUVAL demande si le déplacement de la Pharmacie ou la destruction des bâtiments sera une des priorités majeures. Il s'interroge sur l'avenir du jardin botanique ou des bâtiments classés. Il rappelle que l'emplacement actuel de la Pharmacie permet déjà le groupement des UFR santé en un campus.

M. SAINT-ANDRÉ précise que le jardin botanique appartient à la ville d'Angers qui a indiqué qu'il devait être préservé. Sur le positionnement de la Pharmacie, M. SAINT-ANDRÉ rappelle que les bâtiments sont difficiles d'utilisation et peu fonctionnels. Une restructuration serait financièrement extrêmement coûteuse et très complexe. Au regard des discussions avec le CHU et dans la perspective d'accueillir des étudiants supplémentaires avec l'intégration probable dans l'université de la formation de préparateur en pharmacie, il paraît clair que pour améliorer la fonctionnalité de l'enseignement pharmaceutique, il faut envisager une autre structuration que le lieu actuel de l'UFR.

M. CHRISTOFOL souhaite des précisions sur le calendrier à venir.

M. SAINT-ANDRÉ indique que le CPER, ou tout autre contrat qui en prendrait le relais, doit être signé en décembre 2013. Aujourd'hui, quelques assistances à maîtrise d'ouvrage sont en cours. Des concertations avec les collectivités et l'Etat débiteront prochainement pour arriver à un scénario stabilisé en automne 2013. M. SAINT-ANDRÉ précise que les six prochains mois sont importants. Il explique que des incertitudes demeurent quant aux fonds européens finançant ces opérations.

Les perspectives immobilières 2014-2020 sont approuvées à la majorité avec 22 voix pour, 1 contre et 5 abstentions sous réserve de l'ajout d'un scénario alternatif concernant l'AXE 1 TECHNOCAMPUS ANGEVIN :

Scénario alternatif

Dans l'hypothèse d'une réserve foncière disponible, ce projet de Technocampus pourrait également trouver toute sa place sur le campus de Belle Beille. En effet, une logique de continuum entre sciences fondamentales et technologie où l'on retrouverait l'EPU, l'IUT, la Faculté des sciences et le campus du végétal sur un même site conforte la pertinence de ce scénario alternatif.

1.5. Prime d'excellence scientifique (PES) : critères d'attribution

M. SAINT-ANDRÉ présente les modalités d'attribution de la prime d'excellence scientifique. Elle est attribuée pour une période de quatre ans renouvelable aux enseignants-chercheurs dont l'activité scientifique est jugée d'un niveau élevé. La décision d'attribution est prise par le président après avis du conseil scientifique.

Les critères de choix des bénéficiaires de la PES et le barème sont arrêtés par le conseil d'administration. L'agence nationale d'évaluation donne un avis sous forme de lettres (A, B ou C) sur l'excellence des candidats. Il est proposé d'attribuer à tous les candidats avec note globale A et B la prime d'excellence scientifique. Pour 2012, cela représente un total de 126 400 € par an pour 25 bénéficiaires. Le montant de la prime varie en fonction du corps et de la note.

M. FRERE aurait préféré qu'il n'y ait pas de distinction entre les Professeurs et les Maîtres de conférences.

M. SAINT-ANDRÉ indique que cette question fait l'objet de débats et qu'il est nécessaire que le CA s'en saisisse à nouveau. Ces remarques sur les taux seront transmises au conseil scientifique.

Les critères de la prime d'excellence scientifique pour un montant total de 126 400€ par an pendant quatre ans sont approuvés à la majorité avec 27 voix pour et une abstention.

1.6. Demande de subvention au titre du FEDER : Campus du végétal tranche 3

Le projet Campus du végétal tranche 3 a pour objectifs :

- Le renforcement des plateaux techniques de la SFR QUASAV
- Le soutien à la plateforme de transfert technologique Végépolys Innovation
- La création de la plateforme de phénotypage à haut débit

La demande de subvention au titre du FEDER pour le Campus du végétal tranche 3 de 138 157,17€ est approuvée à l'unanimité avec 28 voix pour.

1.7. Tarification du programme ISEP (International Student Exchange Programs) et des accords bilatéraux à partir de 2013/2014

La tarification du programme ISEP (International Student Exchange Programs) et des accords bilatéraux à partir de 2013/2014 est approuvée à l'unanimité avec 28 voix pour.

2. Affaires générales et statutaires

2.1. Contrat d'objectifs et de moyens (COM) de l'IUT 2012-2016

Après avoir rappelé le contexte législatif, M. CLEDY présente la structure du contrat d'objectif et de moyens.

Les perspectives d'évolutions pour 2012 - 2013 sont :

- Stabilisation des effectifs
- Améliorer les performances recherche
- Meilleure maîtrise du processus d'admission (en débat)
- La vie étudiante au cœur de la stratégie future (bâtiments)
- Développer la FC en LP/apprentissage
- L'activité internationale à consolider
- Continuer et affirmer la maîtrise budgétaire

M. SAINT-ANDRÉ indique que le COM de l'IUT pourra servir de document de réflexion dans l'objectif de généralisation des COM à l'ensemble des composantes.

M. JONCHERAY explique que l'intégration professionnelle des étudiants est un élément important décrit dans le COM de l'IUT. Il demande pourquoi aucun indicateur ne mesure ce taux d'insertion professionnelle.

M. CLEDY précise qu'il n'est pas toujours simple de fixer des cibles en matière d'insertion professionnelle. A l'image du contrat d'établissement, et en l'absence d'indicateur fiable, il a été décidé de mesurer le niveau d'intégration professionnelle de manière différente. Chaque fiche diplôme doit préciser les taux d'insertion par formation. Par ailleurs, il rappelle que cet élément est une préoccupation constante de l'IUT et que les contrats de professionnalisation et d'apprentissage se généralisent au sein des formations proposées par l'IUT.

M. CHRISTOFOL souhaite s'exprimer sur la généralisation des COM à l'université. Il estime que ces COM sont une extension des contrats universités-ministère. Une partie de l'allocation des moyens est octroyée en fonction des objectifs fixés dans le contrat. En période de récession, il considère qu'il est délicat de demander d'atteindre des objectifs qui essaient d'être de plus en plus ambitieux avec des moyens qui se montent à 90% du budget 2011. Même s'il reconnaît qu'il s'agit d'une bonne méthode de gestion, les COM constituent un moyen de répercuter l'austérité à des niveaux de plus en plus bas.

M. SAINT-ANDRÉ rappelle que le contrat université-Etat ne représente que 680 000€ par an pendant 5 ans. Les COM avec les composantes auront une portée réelle.

M. BOUJON demande des précisions sur le travail de concertation entre l'IUT et la présidence.

M. CLEDY précise que le projet approuvé au conseil d'IUT du 20 novembre 2012 avait fait l'objet de plusieurs échanges entre les services de l'IUT et ceux de la Présidence. Certaines parties ont même été rédigées en commun. Le COM est un outil de gestion qui aide le directeur. Il précise que ce document ne doit pas être figé, il doit pouvoir être aménagé via des avenants en fonction de l'évolution des moyens et des pratiques.

Le contrat d'objectifs et de moyens de l'IUT pour 2012-2016 est approuvé à l'unanimité avec 28 voix pour.

2.2. Convention de partenariat entre la communauté d'agglomération « Saumur Loire développement et l'Université d'Angers »

La convention cadre avec l'agglomération de Saumur met à disposition des locaux, du matériel et des moyens humains. On dénombre 450 étudiants à Saumur avec une mise à disposition d'une équipe de 4,5 ETP assurant la gestion administrative et pédagogique. La communauté d'agglomération de Saumur versera à l'Université d'Angers une subvention prévisionnelle de 140 000 euros chaque année pendant la durée du contrat. (Extrait du procès-verbal du CEVU du 27 novembre 2012)

L'objectif pour la Communauté d'agglomération de Saumur est de développer des formations post-bac sur le territoire de Saumur. Pour l'université, le campus universitaire du saumurois accueille des formations de l'UFR ITBS. Le changement de dénomination en « UFR et services de l'Université d'Angers délocalisées à Saumur » permet une prise en compte du campus au même titre que le campus du choletais.

La convention de partenariat entre la communauté d'agglomération « Saumur Loire développement et l'Université d'Angers » est approuvée à l'unanimité avec 28 voix pour sous réserve que l'année soit mise à jour en préambule.

2.3. Convention multipartites pour l'organisation des formations en soins infirmiers conduisant à la collation du grade de licence

L'arrêté du 31 juillet 2009 a réformé la formation en soins infirmiers. Il s'agit d'engager la formation dans le processus licence-master-doctorat. Cette convention permet de préciser la participation des universités aux instances pédagogiques et leurs contributions aux enseignements et jurys d'examens. Cette convention va permettre à la première promotion d'élèves infirmiers de bénéficier du grade de licence. Les Universités sont mises à contribution pour l'inscription de ces étudiants sans contrepartie financière. M. Saint-André indique qu'il s'agit d'une convention multipartite signée avec la région Pays de la Loire, les représentants des IFSI (publics ou dépendants de la croix rouge) et une université porteuse qui signe au nom des 3 universités de la région (Université d'Angers). Cette convention doit être signée dans une relative urgence car il s'agit de l'application du texte de 2009. La 1^{ère} promotion d'élèves infirmiers qui a commencé en 2009 et qui a été diplômée au terme de l'année universitaire 2011/2012 doit bénéficier du grade de licence. (Extrait du procès-verbal du CEVU du 27 novembre 2012)

M. OTON note à l'article 7 de la convention que les étudiants devront s'acquitter de frais supplémentaires pour pouvoir bénéficier des services de l'université. Il regrette cette nouvelle charge portée par les étudiants.

M. SAINT-ANDRÉ précise que cet élément fait partie des points de désaccord avec les partenaires de la convention. Les négociations sont en cours pour savoir qui des établissements de soin qui organisent les formations d'infirmiers, de l'Etat ou de la Région devaient payer ces frais supplémentaires. Il indique que la convention fait mention d'un engagement des signataires à réexaminer les modalités financières au premier trimestre 2013 afin de prendre en compte les conclusions de la Commission Consultative sur l'Évaluation des Charges (CCEC) de décembre 2012. Sur ce point, l'université soutient les représentants des étudiants infirmiers.

La convention multipartite pour l'organisation des formations en soins infirmiers conduisant à la collation du grade de licence est approuvée à l'unanimité avec 28 voix pour.

3. Enseignements et vie étudiante

Procès-verbal du CEVU du 27 novembre 2012

3.1. Accord cadre de partenariat entre l'Université d'Angers et l'entreprise Poste Immo

L'ITBS a souhaité formaliser par cet accord des relations déjà existantes avec cette entreprise. En effet, poste immo accueille des stagiaires de l'ITBS (étudiants en formation initiale, en contrat de professionnalisation ou en apprentissage). (Extrait du procès-verbal du CEVU du 27 novembre 2012)

L'accord cadre de partenariat entre l'Université d'Angers et l'entreprise Poste Immo est approuvé à l'unanimité avec 28 voix pour.

3.2. Convention de partenariat relative à la licence professionnelle ludothécaire et médiation du jeu entre l'Université d'Angers et l'AMDOR 2000

L'UFR ITBS a été sollicitée par la région Martinique via l'AMDOR pour délocaliser cette licence professionnelle sur une année voire deux années maximum car il y a une demande sur le territoire qui n'est pas satisfaite. L'ITBS est la seule structure qui propose ce type de formation en France. Un certain nombre d'enseignements professionnels relatifs à la ludothèque sont assurés par les intervenants de Cholet. Quelques cours se feront par visioconférence. Cette licence professionnelle est ouverte en formation continue. Elle est financée par la région et les OPCA (Organismes Paritaires Collecteurs Agréés). Elle s'adresse à des salariés souhaitant évoluer dans leur activité professionnelle en utilisant le jeu dans leurs activités. Des ludothèques se sont construites récemment en Martinique et en Guadeloupe. L'apport du jeu peut également se faire dans d'autres structures telles que les maisons de retraite, les crèches, les écoles. (Extraits du procès-verbal du CEVU du 27 novembre 2012)

La convention de partenariat relative à la licence professionnelle ludothécaire et médiation du jeu entre l'Université d'Angers et l'AMDOR 2000 est approuvée à l'unanimité avec 27 voix pour.

3.3. Convention de partenariat relative à l'organisation du séminaire international tourisme équestre - Université d'Angers / Institut Français du Cheval et de l'Équitation

La convention de partenariat relative à l'organisation du séminaire international tourisme équestre - Université d'Angers / Institut Français du Cheval et de l'Équitation est approuvée à l'unanimité avec 27 voix pour.

3.4. Convention de partenariat avec l'université de WEST SCOTLAND (Royaume-Uni)

Cette convention concerne les étudiants de Ei4 (2ème année du cycle d'ingénieur) qui vont suivre une formation de master of sciences quality management en Ecosse. Les écossais suivraient la formation du Master 2 ISMP (ingénierie des systèmes et management de projet). Il s'agit pour l'Université d'Angers du 16ème double diplôme et du 1er double diplôme avec l'Ecosse. (Extrait du procès-verbal du CEVU du 27 novembre 2012)

La convention de partenariat avec l'université de WEST SCOTLAND est approuvée à l'unanimité avec 27 voix pour.

4. Procès-verbaux des CA du 10 juillet 2012, du 04 octobre 2012 et du 24 octobre 2012

Les procès-verbaux des CA du 10 juillet 2012 et du 04 octobre 2012 sont approuvés à l'unanimité avec 27 voix pour.

Le procès-verbal du 24 octobre 2012 est approuvé à la majorité avec 26 voix pour et une abstention sous réserve de la modification suivante :

- CA du 24 octobre 2012 : ajout « Monsieur Joncheray confirme qu'il demande un vote à bulletins secrets uniquement sur la question du poste retiré au département de LEA. »

5. Information : décisions prises par le président par délégation d'attribution du CA

Conformément à l'article L712-3 du code de l'Éducation, le président rend compte, dans les meilleurs délais, au conseil d'administration des décisions prises en vertu de sa délégation.

6. Question diverse – Offre de formation en droit public

Pierre BAHAIN :

« Dans un contexte économique difficile, suite à la fermeture de certaines formations notamment en Master 2 Droit Public, les étudiants du Master 1 Droit Public général s'inquiètent de l'offre de formation à venir pour 2013-2014.

Les étudiants interrogent donc le Président de l'Université d'Angers sur les orientations budgétaires et les choix pédagogiques offerts aux étudiants afin de conserver un panel de Master 2 suffisant pour pérenniser une formation large et de qualité sur notre Université. »

Mme FAVREAU estime que la question réellement posée est celle des moyens qui doivent permettre aux composantes d'assurer le fonctionnement de l'ensemble de leur offre de formation. Elle précise que le cas évoqué par cette question diverse ne concerne pas la fermeture d'un master 2 mais plutôt sa non ouverture pour 2012-2013. Cette décision de non ouverture a été prise à la demande des responsables de formation et en accord avec eux. En effet les effectifs qui s'annonçaient pour cette formation étaient faibles, ce qui, d'un point de vue pédagogique et budgétaire, ne rendait pas son ouverture opportune.

Au-delà de cette interrogation, Mme FAVREAU estime que la question de la visibilité et des choix des formations que font les étudiants doit être posée. Elle considère que le départ de certains étudiants au niveau licence doit amener l'université à engager une réflexion sur son attractivité pour attirer de nouveaux étudiants. Elle souligne également l'importance des débats futurs liés à la formation en master et les modalités d'accès au master 2 (sélection des étudiants en M2 et pas en M1). Elle rappelle qu'une discussion avait été engagée au moment du renouvellement des habilitations sur la mise en place de contrats pédagogiques dès le M1. Ainsi, à l'entrée du M1, les étudiants auraient la certitude qu'à l'issue de l'année, ils auraient les pré-requis suffisants pour pouvoir poursuivre en M2, sous réserve évidemment de la validité de leur année.

Elle indique aux administrateurs qu'elle avait demandé aux étudiants qu'ils fassent des propositions pour une meilleure communication auprès des usagers. A cet égard la directrice des études a déjà commencé à organiser une réunion en direction des étudiants de manière à leur présenter l'ensemble de l'offre de formation.

Elle conclut en réaffirmant que l'inquiétude perçue parmi les étudiants est bien celle des moyens dont l'université pourrait disposer pour assurer l'ouverture de l'ensemble de son offre de formation.

M. SAINT-ANDRÉ confirme que l'université a un devoir de visibilité des M2 à l'égard des étudiants. L'université doit également mener une réflexion sur la soutenabilité de son offre de formation. Il estime qu'à partir du moment où les étudiants sont engagés dans une filière de formation, l'université doit leur garantir que ces formations auront bien lieu. Le passage du M1 au M2 fait aussi partie des sujets abordés au cours des Assises. Il considère qu'une certaine forme de sélection à l'entrée du M1 a plus de sens que celle actuellement pratiquée entre le M1 et le M2 et que cela permettrait de stabiliser plus en avant l'offre de formation de l'université. Il confirme qu'il devient impératif de réfléchir à de nécessaires mutualisations, à des réorganisations de spécialités, sous-spécialités qui entraînent des coûts et un déficit de lisibilité pour les étudiants et futurs employeurs.

Procès-verbal du conseil d'administration du 06 décembre 2012

L'ordre du jour étant épuisé, M. SAINT-ANDRÉ lève la séance à 17H45.

**Le Président
de l'Université d'Angers,**
Jean-Paul SAINT-ANDRÉ

**Le Vice-président du Conseil d'administration
de l'Université d'Angers**
Christian ROBLEDO

**Le Directeur général des services
de l'Université d'Angers,**
Olivier TACHEAU